

Procès-verbal
Séance du Conseil
Municipal
Du 07 avril 2017

Présents : Messieurs DUCLOS Emmanuel, DUVAL Marie-Joseph, HENIN Laurent
HENIN Olivier, MALLARD Jacques et MOINET Laurent

Mesdames DEGUINE Sandrine et LAMER Josette,

Absents excusés : Madame HAYE Laëtitia, Madame PETIT Sophie pouvoir à Monsieur
DUCLOS Emmanuel et Monsieur EQUEY José pouvoir à DUVAL Marie-
Joseph,

L'an deux mil dix-sept, le sept avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dampierre en Bray, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121 - 11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Emmanuel DUCLOS, Maire.

Monsieur HENIN Laurent est élu secrétaire de séance.

Adoption du procès verbal du 24/02/17

Le procès-verbal de la séance du 24 février 2017 est adopté à l'unanimité.

Compte Administratif et Compte de Gestion 2016

Monsieur MALLARD Jacques, doyen d'âge, prend la présidence de l'assemblée et présente aux membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif 2016.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le Compte Administratif 2016 de la commune comme suit et déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2016 par Madame VAN BRAEKEL, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Résultat de l'exercice 2016 :

En Fonctionnement :

• Dépenses :	- 263 879,57 €
• Recettes :	+ 263 421,92 €

	- 457,65 €

En Investissement :

• Dépenses :	- 131 895,29 €
• Recettes :	+ 235 657,91 €

	+ 103 762,62 €

Résultat de clôture 2016 :

En section de Fonctionnement :	+ 49 808,95 €	résultat 2015
	- 457,65 €	résultat 2016
	<hr/>	
	+ 49 351,30 €	résultat de clôture
En section d'Investissement :	+ 269 351,74 €	résultat 2015
	+ 103 762,62 €	résultat 2016
	<hr/>	
	+ 373 114,36 €	résultat de clôture

Vote des taux d'imposition

Après lecture des bases d'imposition, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux de 2 % qui sont votés comme suit :

Délibération n° 2017-004

- Taxe d'habitation : 15,62 %
- Taxe foncière (bâti) : 16,10 %
- Taxe foncière (non bâti) : 28,10 %
- CFE : 20,20 %

Budget Primitif 2017

Après s'être fait présenter le budget primitif 2017 et après délibération, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2017 de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- En section de Fonctionnement : 320 667,30 €
- En section d'Investissement : 1 396 844,38 €

A l'examen des subventions versées par la commune, Monsieur olivier HENIN constate que le budget du CCAS n'est pas assez élevé pour lui permettre d'intervenir financièrement aux demandes d'aide. Il propose d'augmenter la subvention du CCAS pour lui permettre de développer les actions sociales.

Monsieur Le Maire explique que le CCAS ne peut s'engager dans un système de prêt au risque de voir affluer un trop grand nombre de demande et engendrer des difficultés pour la maîtrise de son budget.

A l'examen de la subvention accordée au Club des Vertes Prairies, Monsieur Marie-Joseph DUVAL, qui a un pouvoir de Monsieur José EQUEY, propose sa suppression en raison d'une trésorerie trop importante et d'une participation aux sorties insuffisante pour des personnes ayant une faible retraite. Après délibération, une subvention de 100 € est attribuée par 8 voix pour et 2 voix contre.

Après délibération, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

- CCAS : 1 500 €
- Les anciens combattants 100 €
- La ligue contre le cancer 50 €
- Club des Vertes Prairies 100 €
- La Brèche 50 €
- Comité des fêtes 500 €
- Comité des fêtes sub.exceptionnelle 500 €
- Dampierre sport 200 €

Indemnité de fonction du Maire et des adjoints

Le nouvel indice brut terminal de la Fonction Publique a été fixé par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017. Il convient donc de délibérer sur le nouveau montant maximum brut mensuel des indemnités de fonction des élus locaux.

**Délibération
n° 2017-005**

Après délibération et à l'unanimité des membres présent, le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux est fixé aux taux suivants :

- Maire : 17 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- Adjoints : 5,40 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Adhésion de 13 communes au SDE76

Suite à la dissolution de la Communauté de Communes Yères et Plateaux (CCYP), adhérente au SDE76, les treize communes qui en étaient membres, ont demandé l'adhésion directe au SDE76 pour pouvoir continuer à bénéficier de ses financements et de son appui technique et administratif, en électricité, gaz et éclairage public.

**Délibération
n° 2017-006**

Chaque adhérent dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur les adhésions envisagées. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, la commune de Dampierre en Bray accepte l'adhésion des communes suivantes : Baromesnil, Canehan, Cuverville-sur-Yères, Criel-sur-Mer, Melleville, Mesnil-Réaume, Monchy-sur-Eu, Saint-Martin-le-Gaillard, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Rémy-Boscrocourt, Sept-Meules, Touffreville-sur-Eu et Villy-sur-Yères, au SDE76,

Opposition aux nouvelles modalités de recueil des demandes de cartes nationales d'identité

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, suite à une réforme gouvernementale (Plan Préfecture Nouvelle Génération), depuis le 2 mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité s'effectuent seulement dans les communes de Seine-Maritime équipées de dispositif de recueil (DR) pour l'enregistrement des cartes nationales d'identité et des passeports (34 au total pour la Seine-Maritime).

**Délibération
n° 2017-007**

Il indique que, depuis des mois, l'ADM76 et l'Association des Maires de France refusent les conditions de ce projet dont l'intérêt (améliorer la sécurité, lutter contre les fraudes) n'a pas été démontré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, s'oppose au dessaisissement de ce service de proximité qui fragilise l'institution communale et contredit certains enjeux de sécurité. Il affirme que la mise en place d'un tel dispositif se fait au détriment des usagers et des communes disposant d'un DR (dispositif de recueil) et demande au Gouvernement de bien vouloir revenir sur cette réforme en l'état.

Restructuration de la salle des fêtes - Avenants aux travaux

Monsieur Le Maire présente 2 propositions d'avenant concernant les travaux de la salle des fêtes. Ils concernent les travaux suivant :

**Délibération
n° 2017-008**

- Lot 3 Charpente bois : + 677,76 € pose de panneaux OSB
- Lot 3 Charpente bois : + 594,90 € réalisation d'un fond de chéneau en chevrons

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les projets d'avenant et autorise Le Maire à les signer ainsi que toutes pièces s'y rapportant

Dissolution du STRG

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la dissolution du STRG, le CCAS a la possibilité d'intervenir financièrement en soutien aux familles pour l'achat d'un pass transport. Le CCAS a décidé de participer à hauteur de 65 € pour les collégiens. Un complément de subvention pourra être attribué sous conditions de ressources.

Divers

Monsieur Le Maire informe Le Conseil Municipal de la vente prochaine du Haras de Beuvreuil. Il demande l'avis du Conseil Municipal concernant l'achat éventuel de la parcelle vendue en 1992 qui constituait autrefois la place de Beuvreuil. Le Conseil Municipal approuve le projet.

Monsieur le Maire annonce que l'ordre du jour est épuisé.
La séance est levée à 00h20



Handwritten signatures in blue ink, including the name 'Duvall' and other illegible signatures.